

# Rapidité, ponctualité et aménagements paysagers

Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du Cadre de vie, nous parle des vertus multiples du futur Bus à haut niveau de service (BHNS\*), en termes de gain de temps, de confort, de mobilité douce et de végétalisation.



Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du Cadre de vie

## Votre Ville : Quels sont les atouts du BHNS ?

**Guillaume Bonnet** : Son premier atout sera sa régularité. Le temps d'attente pour un usager sera de 12 minutes maximum, 8 minutes aux heures de pointe. Des écrans installés dans les arrêts - plus spacieux, plus confortables et accessibles aux personnes à mobilité réduite - signaleront le temps d'attente avant le prochain bus.

Le deuxième atout du BHNS, c'est l'augmentation de ce qu'on appelle sa « vitesse commerciale ». Deux raisons à cela : la première, c'est qu'il empruntera une voie dédiée sur une grande partie du tracé et ne sera donc pas ralenti par le trafic ; la seconde, c'est le retrait, sur la

quasi-totalité du tracé, des feux tricolores aux carrefours, où le BHNS sera prioritaire. Il se déplacera ainsi plus vite qu'une voiture pour aller de la Madeleine à la gare ou de Lucé à la gare.

**« Nous améliorerons les mobilités douces tout au long du tracé du BHNS partout où la configuration de la ville nous le permet. »**

## Quels sont les autres objectifs du projet BHNS ?

L'idée générale est de réduire l'emprise du cheminement automobile au bénéfice de cheminements doux et d'espaces végétalisés. Nous travaillerons à améliorer les mobilités douces tout au long du tracé du BHNS partout où la configuration de la ville nous le permet.

Sur le tracé, la place de la Porte Saint-Michel, le boulevard de la Courtille et la place Morard passeront ainsi en zone 30, dans le prolongement de celle qui s'étend déjà de la gare à la porte Saint-Michel.

En réduisant l'emprise de la chaussée, nous abaisserons automatiquement la vitesse des véhicules. **Boulevard de la Courtille**, un îlot central permettra aux piétons de traverser en deux fois pour plus de sécurité. Nous réaliserons aussi un cheminement piétons-cyclistes continu, depuis le haut de la Courtille jusqu'à la porte Morard.

**Le bas de la route d'Ablis** sera réduit de 6 à 3 voies, dont une voie BHNS descendante, prioritaire. Toutes arriveront sur un grand rond-point qui sera aménagé en remplacement de l'actuel carrefour à feux. Cette nouvelle configuration permettra d'aménager, à droite comme à gauche, des espaces végétalisés et des petites places.

**Au carrefour de la porte Saint-Michel**, dans le sens de la montée, le BHNS ne passera plus à droite de l'entrée du parking souterrain mais empruntera la voie de circulation générale, où il sera prioritaire. Ce qui permettra d'aménager un trottoir de 5 mètres de large et de faire la jonction entre les cheminements doux de la Courtille et du boulevard Chasles.

Dans la liste des réaménagements, la rue du Maréchal-Leclerc passera en sens unique, de même que la rue du Général-Patton, où nous créerons une piste cyclable entrante pour la sécurité des cyclistes.

\*Le tracé de la première ligne du BHNS reliera le Centre commercial de Lucé à la Madeleine, en passant par la place Jeanne d'Arc, la gare de Chartres, la place des Épôts, le boulevard Chasles, la place Morard et l'avenue Jean-Mermoz.



La Porte Saint-Michel débarrassée de ses feux tricolores. Devant, on peut voir le trottoir épais de 5 mètres de large gagné sur l'ancienne voie de bus, qui empruntera désormais sur ce court tronçon la voie de circulation générale avant de retrouver sa voie dédiée boulevard Chasles.



Une vue du boulevard de la Courtille, avec ses voies de circulation plus étroites, son îlot central végétalisé et ses passages piétons.



Un aperçu de l'aménagement paysager à l'entrée de la rue de la Porte Morard avec la nouvelle esplanade piétonne bordée de larges espaces végétalisés. En amorce du boulevard de la Courtille, la vaste station « Morard » accueillera les usagers du BHNS et des autres lignes de transports en commun.



Les aménagements de la Place Morard, avec les gradins descendant vers le Grand Bouillon.



La rue du Général Patton reconfigurée, avec une voie de bus et une piste cyclable en direction de la gare et une voie de circulation générale en sens unique sortant vers Lucé, toutes deux bordées de cheminements piétons.

## « Fluidification de la circulation »

### Allez-vous retirer des feux tricolores sur le tracé du BHNS ?

Bien sûr ! Conformément à notre philosophie de la ville apaisée, le projet s'accompagnera du retrait des feux tricolores porte Morard, place Saint-Michel et place Jeanne d'Arc, avec pour conséquence la fluidification de la circulation.

### Comment avez-vous prévu de restructurer la place Morard ?

Sur l'espace à l'entrée de la

rue de la Porte Morard, nous aménagerons un cheminement doux végétalisé le long du Grand-Bouillon, dans la continuité de celui de la Courtille. Nous créerons aussi des gradins au bord du Grand Bouillon pour profiter de ce bel endroit.

Pour finir, le parking sera déplacé à l'angle du boulevard Clémenceau et de la rue d'Ablis. Le nouveau parking proposera dix places de plus que l'ancien, sera doté d'un revêtement perméable et masqué par une haie végétale. Nous ne voulons pas éliminer la voiture mais la rendre plus discrète.

### Planning estimatif des travaux

- **Fin 2023** : début des travaux porte Saint-Michel. Ils descendront ensuite petit à petit vers la porte Morard, dont l'aménagement commencera début 2024.
- **Mars 2025** : livraison des travaux place Morard et boulevard de la Courtille.
- **Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025** : livraison des travaux sur le secteur limitrophe Chartres-Lucé
- **Septembre 2025** : mise en service du BHNS